

Information Clés pour l'Investisseur

Cet document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Amaïka 60 (Part A : FR0010581736)

Fonds commun de Placement géré par Amaïka Asset Management

Objectifs et politique d'investissement :

Cet OPCVM est un « fonds diversifié » qui a pour objectif de profiter des grandes tendances sur les différentes classes d'actifs (actions européennes et internationales, obligations, monétaire...) tout en essayant de limiter la participation aux phases de baisse de marchés au travers d'une gestion flexible de l'allocation d'actif. Cet objectif rend caduque toute comparaison à un indicateur de référence.

La politique d'investissement de l'OPCVM met en œuvre une gestion discrétionnaire qui fera varier l'allocation d'actif du FCP en fonction des anticipations de l'équipe de gestion et des perspectives qu'elle accorde aux différents marchés. Le potentiel d'appréciation des classes d'actif composant le portefeuille de l'OPCVM est établi notamment en fonction du contexte macro-économique, de leur configuration technique et de leur valorisation boursière. Le portefeuille n'aura pas de contrainte géographique, de secteur d'activité ou de capitalisation.

L'exposition du FCP aux marchés d'actions européennes, et internationales (y compris de pays qui rentrent dans la composition de l'indice MSCI Emerging Markets), sera comprise entre moins 10% et plus 60% de l'actif. L'exposition du FCP aux pays émergents est limitée à 50% de l'actif net. Le portefeuille sera composé de titres vifs et d'OPC. Le FCP a en effet vocation à investir jusqu'à 100% de son actif dans des OPC pouvant offrir eux-mêmes une exposition aux marchés d'actions, de taux, ou à des stratégies de performance absolue. Les investissements en actions pourront représenter 60% de l'actif, ceux en titres de créances négociables d'émetteurs publics ou privés notés au minimum A2/P 2 et en obligations européennes et internationales sans contrainte de notation jusqu'à 100%. Des instruments financiers à terme et des instruments à dérivé intégré peuvent être utilisés à titre de couverture ou d'exposition. Le gérant peut exposer le Fonds jusqu'à 200 % de son actif (100% en titres vifs ou OPC et 100% en engagement hors bilan). Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Les demandes de rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 12 heures et exécutées quotidiennement, selon les modalités précisées dans le prospectus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement :

Risque plus faible			Risque plus élevé			
Rendement potentiellement plus faible			Rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

L'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur. L'investissement en obligations ayant une notation inférieure à BBB entraîne une augmentation du risque du portefeuille.

Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le FCP intervient (en particulier les marchés émergents et les actions de petites et moyennes capitalisations) peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.57% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'EONIA capitalisé+1%.
	Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.51%

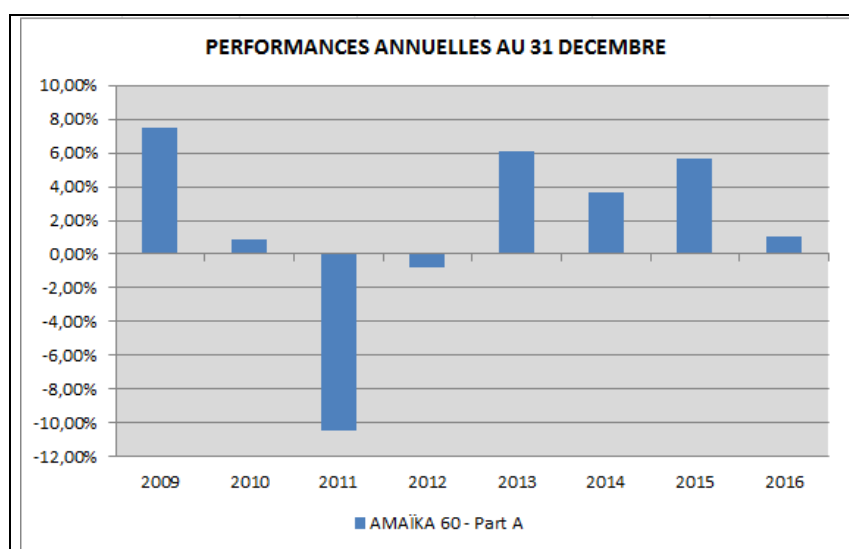
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31/12/2016. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 7 et 8 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.amaika-am.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



• Sources Bloomberg Amaika AM

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 7 mars 2008
Reprise de la Gestion par Amaika AM : 4 novembre 2011

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Les données historiques, telles que celles présentées dans le schéma ci-dessus, pourraient ne pas constituer une indication fiable pour l'investisseur compte tenu de la reprise de la gestion financière de l'OPCVM par Amaika Asset Management en date du 4 novembre 2011 et des changements associés dans le processus et les contraintes de gestion

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur à Amaika Asset Management, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris ou via son site Internet www.amaika-am.com. Le FCP dispose également d'une part B (USD, FR0011313428). Le prospectus et les derniers documents d'information périodiques réglementaires de cette part sont également disponibles dans les mêmes conditions.

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM et/ou d'un conseiller fiscal. La responsabilité d'Amaika Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
Amaika Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **28 Février 2017**.

Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Amaïka 60 (Part B : FR0011313428)

Fonds commun de Placement géré par Amaïka Asset Management

Objectifs et politique d'investissement :

Cet OPCVM est un « fonds diversifié » qui a pour objectif de profiter des grandes tendances sur les différentes classes d'actifs (actions européennes et internationales, obligations, monétaire...) tout en essayant de limiter la participation aux phases de baisse de marchés au travers d'une gestion flexible de l'allocation d'actif. Cet objectif rend caduque toute comparaison à un indicateur de référence. La part B est libellée en US Dollars.

La politique d'investissement de l'OPCVM met en œuvre une gestion discrétionnaire qui fera varier l'allocation d'actif du FCP en fonction des anticipations de l'équipe de gestion et des perspectives qu'elle accorde aux différents marchés. Le potentiel d'appréciation des classes d'actif composant le portefeuille de l'OPCVM est établi notamment en fonction du contexte macro-économique, de leur configuration technique et de leur valorisation boursière. Le portefeuille n'aura pas de contrainte géographique, de secteur d'activité ou de capitalisation.

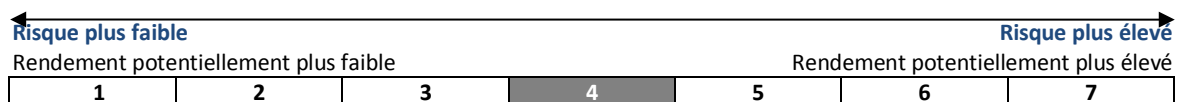
L'exposition du FCP aux marchés d'actions européennes, et internationales (y compris de pays qui rentrent dans la composition de l'indice MSCI Emerging Markets), sera comprise entre moins 10% et plus 60% de l'actif. L'exposition du FCP aux pays émergents est limitée à 50% de l'actif net. Le portefeuille sera composé de titres vifs et d'OPC. Le FCP a en effet vocation à investir jusqu'à 100% de son actif dans des OPC pouvant offrir eux-mêmes une exposition aux marchés d'actions, de taux, ou à des stratégies de performance absolue. Les investissements en actions pourront représenter 60% de l'actif, ceux en titres de créances négociables d'émetteurs publics ou privés notés au minimum A2/P 2 et en obligations européennes et internationales sans contrainte de notation jusqu'à 100%. Des instruments financiers à terme et des instruments à dérivé intégré peuvent être utilisés à titre de couverture ou d'exposition. Le gérant peut exposer le Fonds jusqu'à 200 % de son actif (100% en titres vifs ou OPC et 100% en engagement hors bilan). Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Les demandes de rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 12heures et exécutées quotidiennement, selon les modalités précisées dans le prospectus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement :



L'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur. L'investissement en obligations ayant une notation inférieure à BBB entraîne une augmentation du risque du portefeuille.

Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le FCP intervient (en particulier les marchés émergents et les actions de petites et moyennes capitalisations) peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions. L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille

FRAIS

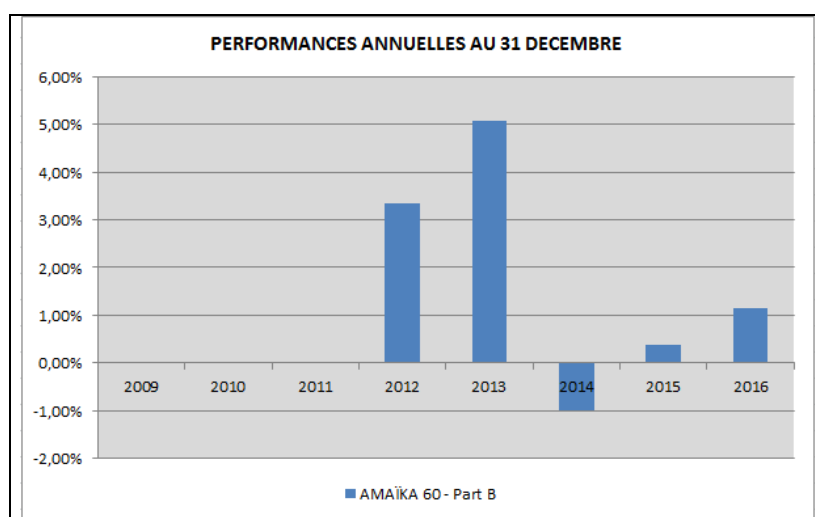
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3,57% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance de l'OPCVM par rapport l'EONIA capitalisé+1%.
	Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.74%

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent de la part A, clos le 31/12/2016. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 7 et 8 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.amaika-am.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



• Sources Bloomberg Amaïka AM

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 7 mars 2008

Reprise de la Gestion par Amaïka AM : 4 novembre 2011

Date de création de la part B libellée en USD : 24 août 2012

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : USD

Les données historiques, telles que celles présentées dans le schéma ci-dessus, pourraient ne pas constituer une indication fiable pour l'investisseur compte tenu de la reprise de la gestion financière de l'OPCVM par Amaïka Asset Management en date du 4 novembre 2011 et des changements associés dans le processus et les contraintes de gestion

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur à Amaïka Asset Management, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris ou via son site internet www.amaika-am.com. Le FCP dispose également d'une part A (EUR, FR0010581736). Le prospectus et les derniers documents d'information périodiques réglementaires de cette part sont également disponibles dans les mêmes conditions

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM et/ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Amaïka Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Amaïka Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **28 Février 2017**.